Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID: 034-213402456-20240417-CCAS2024_005-DE



Commune de Saint-Chinian Département de l'Hérault République Française

Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale DCCAS n° 2024-005 Séance du 10 avril 2024

Objet: Projet ateliers « bien vieillir »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 15 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE MEMBRES: 11

PRÉSENTS: (6)

Mme Catherine COMBES, Présidente

Mme Monique LEROY, Mme Sandrine COUSTE, Mme Hélène TÈTELIN, Mme Marie-Claude MOTHE, élues.

Mme Jacqueline SAUSSOL, représentante.

POUVOIRS: (2) Mme Marianne MARTINEZ à Mme Monique LEROY, M. Christian GIORDANO à Mme Catherine COMBES

ABSENTES: (3) Mme Jeanne BABEAU, Mme Sophie PERENIGUES, Mme Julie BENEZECH

ABSENTES EXCUSEES: (0)

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>: Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION: 18 mars 2024

Ce projet fait suite aux ateliers "bien vieillir "qui se sont déroulés à l'automne 2023. Ils étaient organisés par ARcopred, financés par le département et accueillis par la commune de Saint-Chinian.

Les objectifs étant un travail sur la mémoire pour un public de + de 60 ans.

Pour faire suite à cette action, nous souhaiterions mettre en place 10 ateliers pour une vingtaine de participants pour 2024, le mercredi à partir de mi-septembre. Le projet est estimé à 6000 euros.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID: 034-213402456-20240417-CCAS2024_005-DE

L'approbation du Conseil d'Administration est nécessaire pour déposer des dossiers de demandes de subventions ou d'appels à projets notamment auprès du Département de l'Hérault car sans une aide conséquente, nous ne serons pas en mesure de maintenir ces ateliers.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

<u>Article 1 : D'AUTORISER</u> la Présidente à déposer toutes les demandes de subventions ou d'appels à projets nécessaires.

<u>Article 2</u>: **D'AUTORISER** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Article 3</u>: La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 17/04/2024

La Présidente,
Catherine COMBES

